

SI VOUS PRÉSENTEZ L'UN DES SYMPTÔMES SUIVANTS :

- › Fortes douleurs abdominales persistantes 6 à 12 heures après la prise du Cytotec®
- › Fièvre supérieure à 38° plus de 24 heures après la prise du Cytotec®
- › Saignements abondants (si vous devez changer de serviette hygiénique plus souvent que toutes les heures pendant plus de 2 heures) ou si un saignement hémorragique (beaucoup plus que des règles) persiste.
- › Malaise ou sensation de malaise.

CONSULTEZ EN URGENCE OU TÉLÉPHONEZ AU :

+352 4411 3230 DE 8H30 À 17H30
+352 4411 6773 DE 17H30 À 8H30

› Nous attirons votre attention sur le fait qu'une interruption médicale de grossesse n'est pas gratuite :

Attention, si vous souhaitez garder le secret, il est important de le manifester auprès du soignant afin qu'il vous mette en contact avec notre service social pour avoir des informations sur les modalités de paiement.

Exemple de tarifs sur base de devis estimatif des tarifs en vigueur en 2017

SITUATION SOCIALE	PRISE EN CHARGE	TARIF
Patiente NON CNS (pas de caisse de maladie)	A charge de la patiente ou demander une intervention sociale si problème	Entre 460 et 500 €
Patiente RCAM et autres assurances privées	Remboursement à demander à l'assurance privée	Entre 350 et 500 €
Patiente CNS	Remboursement à demander à la CNS	Entre 230 et 270 €

En cas de problème d'ordre social ou financier (connaître les alternatives à l'IVG, la couverture par l'assurance maladie, les tarifs et les remboursements) **vous pouvez contacter une de nos assistantes sociales avant ou pendant votre hospitalisation aux numéros : +352 4411 8339 ou +352 4411 8166.**

DÉPARTEMENT DE GYNÉCOLOGIE - OBSTÉTRIQUE

En cas de problème ou de nécessité, vous pouvez contacter :

- › La secrétariat de consultation de 8h30 à 17h30 au +352 4411 3230
- › Le service d'hospitalisation de 17h30 à 8h au +352 4411 8782
- › La responsable soignante du service au +352 4411 8356

Pour un soutien psychologique, vous pouvez contacter notre psychologue au numéro 4411 8487.

Après votre intervention, vous pouvez toujours bénéficier de soutien psycho-social auprès du Centre de Planning Familial et d'Education Sexuelle et Affective au 48-59-76.

Afin de nous évaluer et de nous améliorer, nous vous invitons à remplir le formulaire d'évaluation de votre prise en charge en suivant le lien ci-joint. Si vous ne disposez pas de cette possibilité technique, une feuille d'évaluation peut vous être remise dans le service. Vous pouvez la déposer dans la boîte aux lettres prévue à cet effet près des ascenseurs du 3^{ème} étage. Nous vous remercions de votre collaboration.



Flyer IVG par voie medicamenteuse a domicile P2 Août 2021

INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE PAR VOIE MÉDICAMENTEUSE À DOMICILE

DÉPARTEMENT DE GYNÉCOLOGIE - OBSTÉTRIQUE



Centre Hospitalier de Luxembourg
MATERNITÉ

CHL Maternité
2, rue Pierre Federspiel L-1512 Luxembourg
Tél : +352 44 11 11 Fax : +352 44 11 37 56
www.chl.lu



Centre Hospitalier de Luxembourg
MATERNITÉ



INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE PAR VOIE MÉDICAMENTEUSE À DOMICILE

Madame, vous avez fait une demande d'interruption volontaire de grossesse par méthode médicamenteuse. Cette brochure a pour but de renforcer les informations qui vous ont été apportées par le médecin afin de vous expliquer le déroulement de la procédure.

› LA MÉTHODE

Cette méthode implique la prise de deux médicaments différents : la **Mifegyne®** qui prépare le décollement de l'œuf et le **Cytotec®** qui provoque son expulsion.

La méthode est efficace dans 95 % des cas. Toutefois, dans quelques exceptions, la grossesse peut continuer ou l'expulsion être incomplète malgré des saignements parfois importants. Dans ce cas, une intervention chirurgicale par aspiration/curetage peut être nécessaire dans un second temps.



Une prise de sang doit être réalisée lors de votre première visite à l'hôpital. Il est important que le personnel soignant et médical vérifie votre groupe sanguin pour connaître votre rhésus.

› 1ÈRE ÉTAPE LA PRISE DE MIFEGYNE®

Dans votre cas, la Mifegyne® a été ou sera prise à la consultation du :

Par la suite vous pouvez mener vos activités normales. Il se peut que vous ayez un peu de saignements et des douleurs abdominales comme celles que vous pouvez ressentir lors des règles.

Dans 5% des cas, on peut observer des saignements plus importants et des douleurs plus intenses.

› 2ÈME ÉTAPE LA PRISE DE CYTOTEC® À DOMICILE

La prise de Cytotec® à domicile prévue le :

La prise de ce deuxième médicament est indispensable pour réaliser l'élimination complète de la grossesse. Il est important de le prendre selon le protocole décrit ci-dessous même si vous avez déjà saigné.

PROTOCOLE MÉDICAMENTEUX

À 8h00 › 4 comprimés de Cytotec® en a faire fondre dans la joue
Paracétamol 1g : 1 comprimé

À 11h00 › Ibuprofène 400 mg : 1 comprimé

À 12h00 › 2 comprimés de Cytotec® a faire fondre dans la joue

À 14h00 › Paracétamol 1g : 1 comprimé

À 18h00 › Ibuprofène 400 mg : 1 comprimé

Prenez le contraceptif comme prescrit par le médecin dès le soir de l'IVG.

Si des crampes abdominales persistent :

› prendre en plus Buscopan® 20 mg : 1 comprimé toutes les 8 heures

Si des nausées apparaissent :

› prendre Antimétil® : 1 comprimé trois fois par jour

Puis si besoin, et en fonction des douleurs, poursuivre le traitement contre la douleur comme suit durant maximum 3 jours :

› Paracétamol 1 g toutes les 6 heures
› Ibuprofène 400 mg toutes les 8 heures

› Le Cytotec® doit être pris impérativement à la date indiquée par le médecin ou la sage-femme sur votre protocole.

Prenez les comprimés tôt le matin pour pouvoir nous joindre dans la journée en cas de nécessité.

Ce médicament provoque des contractions de l'utérus et l'expulsion de l'embryon par voies naturelles. L'expulsion se produit en général 4 à 6 heures après la prise du médicament, mais elle peut survenir plus tard, le soir ou le lendemain.

En cas de douleurs, prenez le traitement anti douleurs que le médecin vous a prescrit.

Des saignements parfois plus abondants que des règles peuvent survenir et contenir des caillots de sang. Les saignements sont souvent accompagnés de douleurs, plus ou moins importantes.

- Il est possible de ressentir des nausées, exceptionnellement de vomir ou d'avoir la diarrhée. Si vous vomissez plus d'une demi-heure après la prise de comprimés, ne vous inquiétez pas, les médicaments seront efficaces.
- Prenez les médicaments indiqués par le médecin pour la gestion de la douleur, ils n'entraveront pas le déroulement de l'avortement.
- Il est normal de saigner pendant une dizaine de jours, parfois des pertes minimes de sang persistent jusqu'à la visite de contrôle.
- Evitez l'usage des tampons, les rapports sexuels et les bains pendant une dizaine de jours.

Envisagez si possible, le soutien d'une personne de confiance à vos côtés pour vous accompagner dans cette étape et vous surveiller. Vous pouvez manger et boire légèrement durant cette étape.

Prenez le contraceptif comme prescrit par le médecin dès le soir de l'IVG.

› 3ÈME ÉTAPE LA CONSULTATION OBLIGATOIRE DE CONTRÔLE

Elle permet de s'assurer du succès de l'interruption de grossesse et l'absence de complication par la réalisation d'une échographie, ainsi que de confirmer le choix d'une contraception adaptée comme la pose d'un implanton ou stérilet.

Votre consultation est prévue le